STAGE PROGRESSION PARAPENTE ANNECY AOUT 2025

|  |
| --- |
| Nom : Prénom : |
|  |
| Date de naissance : |
|  |
| Adresse : |
|  |
| Code postal : Ville :  |
|  |
| Mail :  |
|   |
| Mobile :  |
|  |
| C.M.C.A.S. de : S.S.A. de :  |

**Quel est votre poids : Kg Quelle est votre taille : Cm**

Début et fin du stage :

**Du 25 aout 2025 8h00 au 29 aout 2025 18h00** (voir notice explicative)

|  |  |
| --- | --- |
| Prix du stage parapente | 550 € |
| Participation Aneg 50% | 275 € |
| Hébergement & restauration | Non compris |
| Reste à charge par stagiaire | **275 €** |

 **Contact inscription :**  Donovan DAILLY - 07.63.14.35.57 - donovan.dailly@hotmail.fr

#### Dossier d’inscription :

🞎 - Fiche d’inscription

🞎 - Attestation carte ACTIV 2024-2025

🞎 - Montant de la participation par chèque bancaire à l’ordre de l’ANEG

🞎 - Pour les titulaires de la licence : Licence 2025

🞎 - Pour les non-licenciés : Certificat médical. La licence sera prise et payée auprès de l’école FFVL en début de stage

#### 🞎 - Carte ANEG 2025 validée : Administratif ANEG – Trésorier ANEG – Président SSA

#### (Téléchargeable sur le site Aneg.fr)

**Note explicative**

Tous les stages de l’ANEG s’inscrivent dans une démarche pédagogique consistant à s’engager dans un processus commençant d’abord par découvrir le parapente, d’apprendre les bases de ce sport et ensuite de progresser dans sa pratique.

Ils sont ouverts à tous les ouvrants-droit et ayants-droit de la CCAS âgés de 15 ans et plus (voir conditions particulières en dessous de 18 ans) et qui ont satisfait à une visite médicale. (voir conditions sur le site de la FFVL).

La participation demandée au stagiaire est calculée en fonction du coefficient social. Le 1% intervient pour 50% minimum du coût de l’activité technique. (60% pour le stage débutant).

La restauration et l’hébergement restent à 100% à charge du stagiaire.

S’agissant d’un forfait, aucun remboursement n’est effectué, à l’exception d’évènements exceptionnels et si le stage ne s'est fait que partiellement. Cet éventuel remboursement sera traité uniquement sur place, avant le départ du stage, avec le responsable désigné.

**La licence assurance (obligatoire) n’est pas incluse dans la participation**. Elle est souscrite, en début de saison, auprès de la fédération ou dès le début du stage auprès de l’école FFVL.

Les invités (Hors ANEG) ne sont acceptés qu’exceptionnellement et sur accord du responsable de la Commission VLPM. En tout état de cause ils ne pourront occuper la place, liée au quota, d’un stagiaire ANEG.

La liste des candidats stagiaires est arrêtée 15 jours avant la date du stage. Les inscriptions après clôture de cette liste seront soumises à la décision du responsable de stage.

***Important : Les inscriptions ne seront prises en compte qu’après réception du dossier d’inscription complet et du paiement de la participation (chèque encaissé à l’issue du stage).***

L’inscription entraîne obligatoirement l’adhésion à l’ANEG. Cette adhésion **(20€ non remboursable)** est obligatoirement souscrite en ligne sur le site de l’ANEG, soit en début d’année, soit au moment de la constitution de votre dossier. L’adhésion à une SSA est également obligatoire, la validation par son Président conditionne l’accès aux stages ANEG.

**Le stage se déroule du 25 au 29 aout 2025**.

Le programme technique est celui de la FFVL (cf. Fiche Technique).

La formation est effectuée par l’école FFVL :

**Evenement’ciel 74210 Doussard**

Nombre de participants minimum : 5
Nombre de participants maximum : 7

Un accompagnateur ANEG suivra le stage.

**Important : L’hébergement et la restauration ne sont pas compris dans le montant de la participation.**

Se rapprocher de l’accompagnateur ANEG afin de grouper les demandes et de bénéficier de tarifs préférentiels.

De même, les repas pourront être organisées entre les stagiaires.